

LA PROCLAMATION DE LA ZONE ÉCONOMIQUE EXCLUSIVE ET LA PROTECTION DU MILIEU MARIN DE L'ADRIATIQUE, UN POINT DE VUE PRÉLIMINAIRE

Vladimir-Djuro DEGAN

*A*vant d'aborder le sujet principal de ce Colloque – portant sur les racines historiques, démographiques et économiques de l'Espace Adriatique dans le passé et dans l'avenir – il faut à mon avis décrire, précisément autant que possible, le conflit actuel qui sévit dans cette région et dans la région voisine des Balkans.

L'actuelle guerre en ex-Yougoslavie est une guerre d'agression, menée par les dirigeants serbes qui sont toujours au pouvoir, avec l'objectif d'établir une grande Serbie, territorialement agrandie.

Ces mêmes dirigeants ont supprimé déjà en 1988 et en 1989, l'autonomie des provinces multi-ethniques de Volodine et de Kosovo par la force brutale et par une série d'actes anticonstitutionnels. Ce fût la véritable cause des tendances séparatistes dans toutes les autres républiques fédérées et de la dissolution ultime de la Yougoslavie. Personne n'a ensuite voulu voir ses droits et sa dignité humaine réduits à la présente position des Albanais en Kosovo, où un véritable apartheid est instauré.

CROATIE

Donc la disparition de l'Etat yougoslave est la conséquence naturelle de l'impérialisme pan-serbe, qui n'est pas encore arrêté.

Le 18 mars 1991, le Parlement de Serbie a arbitrairement remplacé par une personne de son choix, le représentant légitime du Kosovo à la présidence fédérale, qui à l'époque a été l'organe suprême collégial de commandement des forces armées yougoslaves. Par cet acte illégal un coup d'Etat dissimulé a été commis. Les dirigeants de Serbie et du Monténégro ont ainsi soumis l'Armée fédérale à leur contrôle absolu. Cette armée a commis ensuite l'agression contre les gouvernements démocratiquement élus d'abord en Slovénie, ensuite en Croatie et enfin en Bosnie-Herzégovine, en avril 1992.

Dans les territoires dont l'ancienne Armée fédérale ou les paramilitaires serbes s'étaient emparés, la purification ethnique des populations non-serbes n'a jamais pris fin. Nous avons des nouvelles toutes récentes de l'expulsion des milliers de vieillards musulmans et croates de leurs foyers dans certaines parties de la Bosnie du Nord et à la fois du pillage de tous leurs biens. Pas une personne ainsi déplacée des territoires occupés par les Serbes n'est jusqu'à présent retournée dans son foyer. C'est donc une situation encore pire que l'apartheid au Kosovo, l'apartheid qui est pareil à celui en Afrique du Sud avant les changements démocratiques.

Il n'y a donc pas de responsabilité partagée pour ces atrocités et pour la disparition même de la Yougoslavie de Tito. Il est vrai qu'au cours de la guerre en Bosnie-Herzégovine toutes les parties ont été impliquées dans le conflit et ont commis des crimes. Tous les suspects doivent être transférés au Tribunal de La Haye afin que les coupables soient châtiés. Mais tout cela n'atténue nullement la responsabilité des dirigeants serbes et monténégrins pour le déclenchement de cette guerre d'agression et pour les atrocités qu'ils ont été les plus nombreux à commettre.

Les actes par lesquels le groupe de Milosevic a ébranlé par la force l'équilibre fragile dans l'ancienne Fédération, ont eux aussi fortement influencé les résultats des élections libres en 1990 et le type des gouvernements dans les autres Républiques fédérées. Il n'a pas pu être exigé plus longtemps de la Croatie d'aujourd'hui d'avoir le même gouvernement que celui de la République Tchèque. La Croatie est la victime d'une guerre d'agression. Un quart de son territoire est occupé et elle héberge toujours 400 000 personnes déplacées et réfugiées venant de Bosnie-Herzégovine.

La Croatie est un Etat situé à la fois en Europe centrale, en Méditerranée et dans les Balkans. Le peuple croate a vécu pendant des siècles dans la Monarchie Habsbourg, sous la République de Venise et sous l'Empire ottoman. La seule exception a été la République de Dubrovnik jusqu'en 1808. C'est donc un espace où les trois civilisations se sont rencontrées. *Traiter à présent la Croatie comme un appendice de la seule Allemagne élargie et à l'Autriche, c'est falsifier les faits.*

Le présent Colloque est très bien venu pour renforcer la tradition et la culture méditerranéenne dans tous les Etats côtiers de l'Adriatique. Il y a en Croatie, tout comme dans les autres Etats riverains, un potentiel politique très fort à cet égard.

Mais une coopération régionale doit se développer et se renforcer sur les mêmes bases que la coopération plus large dans le cadre de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (la C.S.C.E.). Toutes les parties doivent respecter scrupuleusement les droits à l'existence, à la souveraineté, à l'égalité, aux communication et au respect même de tous les autres Etats de la région.

La coopération bilatérale et régionale sur ces bases doit être mise en œuvre au service du renforcement de la confiance mutuelle. Et tout comme dans le cadre de la C.S.C.E., la coopération et la confiance vont créer les bases durables de la sécurité dans le sens le plus large dans l'espace adriatique et en Méditerranée.

Pour une saine coopération sur un pied d'égalité de nombreux obstacles existent. L'obstacle le plus grave est l'ignorance. Je suis sûr qu'en Italie par exemple, il y a très peu de gens qui connaissent en détail la tradition, l'histoire et la situation actuelle des pays au-delà de la Mer adriatique. C'est dans la classe politique italienne que l'ignorance dans ce domaine est sans doute plus grande qu'en Autriche, en Hongrie, en Allemagne et peut-être même aux Etats-Unis. Les Balkans ont été toujours une terre pour les Italiens.

L'ignorance est un champ fertile pour les stéréotypes, pour les simplifications et pour le mépris. Ainsi de nombreux fonctionnaires subalternes par exemple en France, voient dans la Croatie et dans la Bosnie-Herzégovine un Etat de la "Zone du Deutche Mark", donc semblable à la zone du franc en Afrique. Mais jamais dans l'histoire, la Croatie, ou même la Bosnie-

CROATIE

Herzégovine entre 1878 et 1918, n'ont eu au sein de l'Empire Habsbourg, la position du Maroc ou de Madagascar dans le cadre de l'Empire français. Les choses sont plus compliquées.

UN SENTIMENT SUR LA FORPRONU

Le déplacement des contingents français et britanniques en Croatie et en Bosnie-Herzégovine dans le but d'empêcher l'incursion de l'Allemagne unifiée aux Balkans, au lieu de prêter leur assistance efficace aux victimes civiles de cette guerre d'agression, aurait eu des résultats tragiques et humiliants pour tous, c'est un autre avis !

Sur le terrain, la FORPRONU est pratiquement devenue l'otage des forces armées du Général Mladic de la "République serbe". En revanche, les populations musulmane, serbe et croate dans la ville encerclée de Sarajevo sont devenues les otages des forces courageuses de la FORPRONU. Ces civils passeront le troisième hiver consécutif dans leurs appartements non chauffés et aux fenêtres brisées par les bombardements serbes. Leur approvisionnement, l'eau courante et l'électricité dépendent de la bonne volonté des Serbes et non de la FORPRONU.

Les civils et la FORPRONU ont donc été abusés et humiliés par les régimes serbes de Belgrade, de Pale et de Knin, qui sont eux-mêmes suicidaires vis-à-vis du destin de leur propre peuple.

Toutefois ce n'est pas une situation chaotique ou typique pour les Balkans. Tous ne sont pas coupables de leurs malheurs. Coupables sont ceux qui prennent les décisions dans l'ignorance des faits et de la situation. Enfin, le Gouvernement de Helmut Kohl a déjà prouvé que sa politique européenne et les relations franco-allemandes lui sont plus importantes que les intérêts étroits de la nation allemande. Nul ne sait ce qui peut se passer dans un avenir plus lointain.

Mais les troupes françaises et britanniques ne peuvent pas rester éternellement à Sarajevo pour bloquer l'impérialisme des futures générations d'Allemands dans les Balkans. **Une coopération adriatique et méditerranéenne sur un pied d'égalité peut s'avérer plus efficace.**

D'autre part, une telle coopération régionale souhaitée n'est nullement compatible avec un appui délibéré contrebalançant une forte Serbie dans les Balkans, agrandie peut-être avec les territoires bosniaques et croates purgés des non-Serbes et sous le régime des criminels de guerre en particulier.

*

ZONE ECONOMIQUE EXCLUSIVE ET PROTECTION DE L'ADRIATIQUE

Je voudrais maintenant parler d'un problème propre à l'espace adriatique, qui pour l'instant ne préoccupe personne mais qui peut devenir la cause d'une catastrophe écologique à tout moment.

L'Adriatique est une "mer fermée ou semi-fermée", d'après la Partie IX de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 (ci-après "la Convention de 1982"). Elle est entourée par plusieurs Etats et reliée à la Méditerranée par le Canal d'Otrante. Dans cette mer naviguent de nombreux navires-citernes et parfois même les navires transportant d'autres substances dangereuses ou nocives.

A cause de sa situation géographique, l'Adriatique est une mer plus vulnérable encore que le Canal de La Manche et les détroits autour de l'Ecosse, où sont déjà à plusieurs reprises survenues des catastrophes écologiques.

Selon certaines approximations, quatre-vingts ans environ seraient nécessaires pour remplacer toutes les eaux de la Méditerranée par les eaux plus propres venant de l'Atlantique et peut-être par celles de l'Océan Indien venant du Canal de Suez. C'est une énigme pour les mathématiciens de calculer le temps nécessaire pour remplacer en cas d'une pollution de l'Adriatique toutes ses eaux avec celles de l'Atlantique à travers les eaux maintenant plus polluées de la Méditerranée.

L'accident d'un seul navire-citerne pourrait anéantir le tourisme sur les côtes adriatiques pour plusieurs années. Le tourisme est très développé sur la côte italienne et croate de l'Adriatique.

Et aussi longtemps que dans cette mer existeront les espaces soumis au régime juridique de la haute mer, aucun Etat côtier ne possédera la compétence nécessaire pour intervenir dans un navire-citerne dans son passage

CROATIE

dans ces espaces de la haute mer, avant que l'accident se produise. Ensuite, toute intervention sera tardive pour prévenir ou même pour réduire considérablement les conséquences de la catastrophe.

Le nouveau droit de la mer prévoit quand même une solution pour maîtriser ces situations. Mais cette solution exige la reconsidération des intérêts nationaux de tous les Etats côtiers de la région.

Il faut que l'Italie, la Croatie, l'Albanie et la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), proclament leurs zones économiques exclusives et éliminent ainsi les espaces de la haute mer dans la mer Adriatique.

Par cette proclamation les Etats côtiers acquièrent d'importants droits souverains aux fins d'exploitation et de conservation des ressources naturelles, et une juridiction importante portant sur la protection et la préservation du milieu marin dans leurs zones économiques exclusives respectives.

Quant à la protection du milieu marin, chaque Etat côtier peut adopter en vertu de l'article 211 (6) de la Convention de 1982 dans sa zone économique exclusive des mesures obligatoires spéciales pour la prévention de la pollution par les navires. Ces mesures deviennent obligatoires pour les zones particulières par une décision de l'Organisation maritime internationale.

Sur cette base tous les Etats côtiers de l'Adriatique possédant leur zone économique exclusive pourraient créer, sur la base de leur accord, un régime spécial de navigation et de contrôle de tous les navires-citernes et d'autres navires transportant des substances nocives, dès leur entrée dans l'Adriatique par le Canal d'Otrante jusqu'à leur sortie. En vertu de leur commun accord ce régime spécial pourrait s'appliquer également dans leur mer territoriale et dans tous leurs ports.

Le risque d'accidents par l'instauration de ce régime ne serait pas complètement éliminé, mais il serait considérablement réduit, ce qui est important.

Ce régime ne serait pas obligatoire pour les navires de guerre et les autres navires appartenant à un Etat ou utilisés par lui exclusivement pour un service public. Ce qui est plus important c'est que ce régime obligera tous les navires marchands, battant n'importe quel pavillon.

La proclamation de la zone économique exclusive offre des bases pour la coopération régionale des Etats respectifs dans d'autres domaines. Le plus important est sans doute le domaine de la conservation et de la gestion des ressources halieutiques de la mer Adriatique en vue de maintenir ou de rétablir les stocks des espèces exploitées à des niveaux qui assurent leur rendement constant maximal. C'est dans l'intérêt de tous.

Ces Etats peuvent donc s'accorder sur les volumes admissibles des captures de chacune des espèces exploitées en vue d'éviter leur surexploitation. Ils peuvent déterminer d'un commun accord les conditions de la délivrance et le nombre des licences contre paiement aux navires des autres Etats côtiers dans la zone de chacun d'eux.

Enfin, c'est seulement après que tous les Etats côtiers respectifs aient proclamé leur zone économique exclusive que leurs accords sur la délimitation de cette zone seront possibles en vertu de l'article 74 de la Convention de 1982. Selon le paragraphe 4 de cet article les accords déjà en vigueur sur les limites du plateau continental seront pris en compte dans cette délimitation.

Donc, l'espace adriatique peut devenir une région de coopération sur un pied d'égalité, ou une région de confrontation des intérêts nationaux étroits et à court terme. Car ce sont les citoyens italiens qui à présent possèdent le plus grand nombre de navires de pêche, y compris les chalutiers, qui surexploitent certains espaces et qui ravagent le lit de la mer, l'intérêt de ce pays peut sembler à présent faire obstacle aux autres Etats côtiers voulant proclamer leur zone économique exclusive. Et cela pourrait fonctionner jusqu'au moment où les pêcheurs italiens dévastent toutes les ressources intéressantes pour l'exploitation.

Mais l'accident d'un navire-citerne est également possible à tout moment, pouvant décimer le tourisme italien. Les différents intérêts d'un seul Etat sont donc en jeu.

Je ne voudrais pas être prophète de malheur et avoir raison un jour, quand une catastrophe aura lieu. Il faut réunir tous les efforts pour la prévenir.

HORIZON 2000

Palais du Luxembourg
Paris
Colloque International

ESPACE ADRIATIQUE ("PAX ADRIATICA")

29-30 novembre 1994

**Sous le haut patronage
de Monsieur Alain Juppé,**
Ministre des Affaires étrangères de la République Française,

de Monsieur Alain Lamassoure,
Ministre délégué aux Affaires européennes.

ACTES